



# LES ATELIERS BOURDEAU

.....  
ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES  
.....

# LA DÉMARCHE

La ville d'Antony propose des cours d'arts plastiques pour les enfants de 5 à 15 ans, en lien avec la programmation de la Maison des arts et de plusieurs événements culturels municipaux. L'objectif des ateliers est d'initier le public à une démarche artistique en valorisant sa propre créativité, exercée dans différentes techniques : dessin, peinture, modelage, gravure, photographie.

La visite des expositions permet de développer le sens de l'observation, le sens critique et la réflexion face aux œuvres.

Les professeurs sont également à l'écoute des envies des participants.

En période d'exposition, d'autres formes de sensibilisation à l'art sont proposées à la Maison des Arts : conférences, visites guidées, concerts.

## LES HORAIRES



**MERCREDI** : 10h30 à 12h  
14h à 15h30  
16h à 17h30

**VENDREDI** : 16h45 à 18h15



**MERCREDI** : 14h à 15h30  
16h à 17h30

**JEUDI** : 16h30 à 18h  
18h15 à 19h45



**MERCREDI** : 18h à 19h30

**VENDREDI** : 18h30 à 20h



# FICHE D'INSCRIPTION

(une par personne)

Ce bulletin peut être envoyé dès le mois de juin.  
(réponses traitées par ordre d'arrivée)

**N'oubliez pas de remplir le verso**

Nom de l'enfant : .....

Prénom : .....

Sexe : ..... Date de naissance : ..... Classe : .....

Nom du responsable légal : .....

Adresse : .....

Tél. dom. : ..... Tél. pro. : .....

Tél. mob. : .....

E-mail : .....



**RÉINSCRIPTION**



**INSCRIPTION**

## HORAIRE SOUHAITÉ

◆ Mercredi (5 -7 ans) : 10h30

◆ Mercredi (11-15 ans) : 18h

◆ Mercredi (5 -7 ans) : 14h

◆ Jeudi (8-12 ans) : 16h30

◆ Mercredi (5 -7 ans) : 16h

◆ Jeudi (8-12 ans) : 18h15

◆ Mercredi (8-12 ans) : 14h

◆ Vendredi (5 -7 ans) : 16h45

◆ Mercredi (8-12 ans) : 16h

◆ Vendredi (11-15 ans) : 18h30

**Retour de la fiche remplie au service culturel**

Hôtel de ville, BP 60086, 92161 Antony cedex

01 40 96 72 82 / culture@ville-antony.fr

Antony, le ..... / ..... / .....

J'accepte les conditions générales d'inscription :

Signature



# ATELIERS BOURDEAU

## AUTORISATION PARENTALE



Je, soussigné(e) Madame, Monsieur : .....

.....  
responsable de l'enfant (nom-prénom) : .....

.....  
né(e) le : .....

autorise le Service culturel de la ville d'Antony, à faire donner tous les soins d'urgence à mon enfant, y compris l'anesthésie et l'intervention chirurgicale, ainsi qu'à le faire transporter à la clinique ou à l'hôpital le plus proche du lieu de l'accident.

OUI

NON

J'autorise mon enfant à rentrer seul du pavillon Bourdeau

OUI

NON

Lu et approuvé, Antony, le ..... / ..... / .....

Signature :

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les Ateliers Bourdeau sont organisés par le service culturel de la Ville d'Antony.

Les activités se déroulent au pavillon Bourdeau, 20 rue Velpeau.

## ● Inscriptions

Participer aux activités n'est possible que si le dossier d'inscription est complet et la cotisation en règle.

Lors de l'inscription, chaque participant devra présenter un bulletin d'inscription dûment rempli et une copie de la carte d'identité pour les enfants.

Le participant ne peut changer son horaire ou son jour de cours sans l'accord préalable d'un responsable.

Réinscriptions : du 20 au 24 août.

Inscriptions : du 27 au 31 août.

## ● Absences

Afin de ne pas bloquer une place inutilement, **quatre absences répétées, non justifiées, entraîneront l'annulation immédiate de l'inscription.** La place vacante sera proposée aux inscrits de la liste d'attente.

Le cours étant nominatif, seule la personne inscrite peut se présenter aux cours.

## ● Tarifs

Les tarifs des Ateliers Bourdeau, votés au Conseil municipal, sont forfaitaires pour l'année 2018/2019.

Ils tiennent compte notamment des vacances scolaires, des jours fériés et des fermetures pour problèmes techniques ou intempéries des équipements. Un minimum de 27 séances annuelles est assuré.

## ● Modes de règlement

Le règlement se fait au comptant en début d'année par espèces ou par chèque à l'ordre de : Mairie d'Antony - Régie service culturel. Coupons Pass Hauts-de-Seine acceptés comme mode de paiement.

## ● Remboursement

Les activités ne sont pas remboursables, sauf sur présentation d'un document officiel ou médical dans les 48 heures consécutives à l'arrêt définitif de l'activité pour raison médicale, pour déménagement ou perte d'emploi et sur présentation de justificatifs

(certificat médical, attestation de l'employeur ou nouveau bail). Aucun remboursement partiel ne pourra être envisagé (arrêt momentané de l'activité). Une activité peut être supprimée si elle ne réunit pas un nombre suffisant de participants. Dans ce cas, la ville d'Antony procède à un remboursement des sommes perçues, libérant ainsi les Ateliers Bourdeau de tout engagement.

### ● **Ouverture des ateliers**

**Du mercredi 19 septembre 2018 au vendredi 14 juin 2019, sauf jours fériés et vacances scolaires :**

*Toussaint* - Du lundi 22 octobre au dimanche 4 novembre 2018

*Noël* - Du lundi 24 décembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019

*Hiver* - Du lundi 25 février au dimanche 10 mars 2019

*Printemps* - Du mardi 23 avril au dimanche 5 mai 2019

### ● **Accompagnement des mineurs**

Les enfants non autorisés à rentrer seuls chez eux à la fin des cours doivent obligatoirement être repris en charge par leurs parents dans la salle de cours. Ils ne pourront en aucun cas quitter le pavillon Bourdeau non accompagnés d'un adulte.

### ● **Droit à l'image**

Lors de votre inscription ou celle d'un enfant mineur par le représentant légal, vous acceptez que votre image ou celle de l'enfant (prise lors des activités ou événements organisés par les Ateliers) soient utilisées sur les supports de communication de la ville d'Antony (brochure, affiche, site Internet).

Sur simple demande écrite auprès des Ateliers Bourdeau, tout participant peut demander à ce que son image ne soit pas utilisée.

### ● **Autre**

L'équipe des Ateliers Bourdeau décline toute responsabilité en cas de perte ou vol de tout objet de valeur dans ses locaux.

Dans le souci d'une pédagogie attentive et respectueuse du rythme de chaque enfant, les Ateliers ne pourront accueillir que 8 enfants maximum par séance.

Le matériel de travail est fourni par la ville d'Antony. Il est conseillé aux participants d'apporter une blouse ou une vieille chemise.

---

# TARIFS

Inscription pour une année par personne  
(sauf vacances scolaires) : **160 €**

À partir du 2<sup>e</sup> enfant d'une même famille : **110 €**

---

# PRATIQUE

- **Début des cours** le mercredi 19 septembre 2018
  - **Quatre absences répétées, non justifiées, entraîneront l'annulation immédiate de l'inscription.**  
La place vacante sera proposée aux inscrits de la liste d'attente.
  - **Lieu des cours** : Pavillon Bourdeau  
20, rue Velpeau / 01 40 96 31 71
  - **Pour tout renseignement**  
Service culturel de la ville d'Antony  
01 40 96 72 82  
[culture@ville-antony.fr](mailto:culture@ville-antony.fr)
- 





.....  
**SERVICE CULTUREL  
DE LA VILLE D'ANTONY**

Place de l'Hôtel-de-Ville  
92160 Antony  
01 40 96 72 82  
[culture@ville-antony.fr](mailto:culture@ville-antony.fr)  
.....